

Informations de base	
<p><b>2023/3000(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Exigences de validité pour les épreuves de titrage des anticorps antirabiques pour les chiens, les chats et les furets</p> <p>Complétant <a href="#">2012/0039(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 4.20 Santé publique</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/11/2023	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2023)07658</a>	
21/11/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
13/12/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/01/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		